

**1312 - Outils de mise en oeuvre du PDALPD**

**Mise en oeuvre du programme de lutte  
contre la précarité énergétique "Réduire  
la facture d'eau et d'énergie chez soi"**

**Rapport n° CG/2012/51**

**Service Chef de file :**

Direction de l'habitat

**Service(s) associé(s) :**

Service pour l'accès à l'autonomie sociale / Pôle aide à la personne

Résumé :

Dans le cadre de la démarche « Territoires 2030 », le Conseil Général a retenu le principe d'une intervention visant à lutter contre la précarité énergétique des habitants.

Le présent rapport concerne l'adoption d'un plan d'actions ambitieux et complet visant à anticiper l'augmentation de la précarité énergétique de nombreux Bas-Rhinois dans les prochaines années. Ces actions nécessitent l'intervention coordonnée de différents services du Département tant sur les aides à la pierre que sur les aides à la personne. Cette action s'inscrit également dans l'agenda 21 et dans le plan climat énergie territorial (PCET) de la collectivité.

Ce programme repose sur trois axes d'interventions en direction de l'habitat, des habitants et des professionnels.

La **précarité énergétique** est communément définie comme la difficulté pour un foyer à payer ses factures en énergie – principalement en chauffage - pour son logement et à satisfaire ainsi un de ses besoins élémentaires. Si des définitions plus opérationnelles existent, notamment au Royaume-Uni, ce concept cache en fait, derrière un constat simple (l'incapacité à satisfaire un besoin élémentaire pour des raisons budgétaires) une réalité complexe, où se croisent des situations très hétérogènes.

La précarité énergétique a en effet plusieurs causes qui presque toujours se combinent :

- \* La **faible qualité d'isolation thermique** des logements qui entraîne une surconsommation énergétique pour atteindre un niveau de confort minimal,
- \* L'utilisation de certaines énergies de chauffage (électricité, fioul, gaz...) dont le **coût déjà élevé est amené à croître**,
- \* Le **faible niveau de revenu des ménages**, rendant difficile le paiement des factures, et empêchant tout investissement permettant de diminuer la facture pour atteindre un niveau de confort supérieur ou égal.

La Grande-Bretagne est le seul pays à avoir fixé un seuil chiffré précis afin de définir la notion de précarité énergétique. Leurs études tablent ainsi sur une dépense énergétique dépassant 10% du budget total du ménage, ce chiffre étant entendu comme la dépense nécessaire pour atteindre un certain niveau de confort thermique. Si cet indicateur donne un bon repère en France pour estimer le nombre de ménages en situation de précarité énergétique, il ne permet pas cependant d'évaluer avec rigueur les comportements de sur ou sous-consommation (restrictions, impayés de facture, solutions complémentaires d'appoint, etc.).

Selon les dernières évaluations qui font consensus (rapport de l'ANAH de 2009), au moins 3.400.000 ménages (**13% des ménages**) sont aujourd'hui en précarité énergétique avec un taux d'effort énergétique supérieur à 10%. Il s'agit de ménages défavorisés, mais aussi de ménages modestes.

Les segments de population les plus touchés parmi les ménages en situation de précarité énergétique sont les suivants :

- **87% d'entre eux sont logés dans le parc privé**
- **62 % sont propriétaires**
- **55% d'entre eux ont plus de 60 ans**

Le programme départemental intègre ces dimensions dans son plan d'action global qui vise à anticiper des évolutions radicales de la société qui est appelée à rentrer dans une phase de transition écologique mais aussi économique et humaine.

Ces actions visent à accélérer et accompagner cette amplification de la lutte contre la précarité énergétique, en phase avec les politiques nationales esquissées actuellement.

## **1. Intervention auprès des habitants.**

1.1 Le point d'orgue du programme concerne l'organisation de **réunions publiques à l'échelle des cantons**. Il s'agit de réunions orientées vers le grand public avec certains ménages sollicités via les UTAMS (unités territoriales d'action médico-sociale). Leur déroulement commencera par une visite avec une caméra thermique pour montrer physiquement les déperditions d'énergie, puis se poursuivra par un point sur les aides mobilisables et se terminera par une information sur les « bons gestes », les éco-gestes.

Sur le territoire départemental hors CUS, cette réunion sous la présidence du conseiller général du canton concerné mobilisera les services du Département et éventuellement l'opérateur du programme d'intérêt général Rénov'Habitat 67 et une association comme Alter-Energie Alsace, avec un total de 34 réunions en 3 mois.

S'agissant du territoire de la CUS et de ses 10 cantons, les outils opérationnels d'intervention sont sous maîtrise d'ouvrage de la CUS (comme le programme d'intérêt général « Habiter Mieux » mis en place en août 2012 par la CUS). Il est proposé aux conseillers généraux concernés le même schéma que sur le territoire hors CUS.

**Ce sont ainsi 44 réunions qui seront programmées en 3 mois à partir du 27 novembre prochain.**

1.2 **Le partenariat avec les opérateurs HLM** doit s'amplifier sur la question des charges locatives afin de minimiser autant que possible le taux d'effort des locataires tout en leur permettant de bien vivre dans des logements qui vont progressivement devenir de plus en plus performants énergétiquement.

1.3 Le **budget du FSL** présentant des contraintes fortes, il importe de **sanctuariser le financement correspondant à l'accompagnement des ménages dans le cadre du dispositif de mensualisation** (en contre partie de la prise en charge d'une partie de la mensualité d'énergie, acceptation par le ménage d'un accompagnement énergétique et d'un équipement technique de son logement pour suivre la consommation de son électroménager par exemple). Le coût prévisionnel budgétisé en année pleine est de 182 000 €.

Comme indiqué dans le document en annexe au présent rapport, l'intervention vise différents publics avec des ateliers après des réunions publiques pour travailler avec les ménages accompagnés par l'UTAMS (unité territoriale d'action médico-sociale).

## **2. Intervention sur l'habitat**

Il s'agit ici de présenter et de mettre en cohérence les interventions déjà existantes (PIG Rénov'Habitat 67, Warm Front 67, intervention sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage énergétique pour les logements sociaux communaux, etc.). Au-delà de ces interventions, le programme départemental prévoit de nouvelles actions :

- Un **appel à projets conjoint avec le pôle ENERGIVIE**. Il s'agit de rechercher des ménages propriétaires occupants à revenus modestes prêts à s'engager pour tester de nouveaux produits ou équipements énergétiques, le Département connaissant les ménages via le suivi-animation du PIG Rénov'Habitat 67, et le pôle ENERGIVIE les entreprises innovantes. Le cahier des charges de cet appel à projets sera présenté lors de la réunion du Conseil Général de décembre prochain.
- Le **suivi de la consommation des ménages**. Il manque aujourd'hui une véritable capacité de mesurer dans le temps le gain énergétique et de facture des ménages grâce aux travaux réalisés mais aussi au changement de comportement. Dans le cadre d'un autre appel à projet, il est proposé d'accompagner le déploiement de ces équipements pour les locataires et les propriétaires privés.
- Le **repérage des ménages**. Il s'agit un enjeu crucial pour le succès du programme « Habiter Mieux » avec la confirmation de la mise en œuvre de salons locaux (habitat ou d'artisans) mais aussi des partenariats avec les entreprises, via les corporations d'artisans et avec les collectivités locales.
- La **formation des entreprises** apparaît aujourd'hui perfectible. Un travail sera à mener avec les corporations et la Fédération Française du Bâtiment, comme il est aujourd'hui engagé sur la question de l'adaptation des logements. Par exemple, l'analyse d'une centaine de dossiers montre que, pour 5 à 10 % des chantiers, le gain d'économie d'énergie et donc de charges est anéanti par des malfaçons des entreprises.

## **3. Intervention auprès des professionnels du domaine social**

Il est nécessaire aujourd'hui de bien armer les professionnels sur les outils et leviers d'action en matière de lutte contre la précarité énergétique.

11 réunions d'information auprès des intervenants sociaux ont eu lieu entre novembre 2011 et mai 2012 sur la politique départementale de l'habitat. Il a été consacré une demi-journée afin d'insister sur les questions de réhabilitation énergétique et d'adaptation.

Il convient aujourd'hui d'élargir cette sensibilisation aux travailleurs sociaux de la Ville de Strasbourg, aux organismes habilités par le FSL, aux CCAS (centre communaux d'action sociale) et aux bailleurs sociaux, et de la confirmer auprès de certains travailleurs sociaux du Département. A cet effet, 4 réunions territorialisées ont été organisées en juin et juillet derniers avec un atelier pratique réalisé en septembre, pour former une centaine d'intervenants sociaux. La complémentarité entre l'intervention sur le bâti et les aides à la personne a été à plusieurs reprises bien démontrée.

En conclusion, il vous est proposé d'engager un plan d'aide en faveur de la lutte contre la précarité énergétique dont le détail complet figure dans le document joint présentant au total 23 axes d'intervention :

### **Intervenir sur l'habitat**

- Améliorer le repérage des logements susceptibles d'être des épaves énergétiques
- Déployer et faire fonctionner les nouveaux programmes d'intérêt général Rénov'Habitat 67
- Déployer un partenariat renforcé avec les animateurs des pays
- Mettre en place un partenariat avec les artisans et les entreprises de proximité
- Engager des actions ciblées sur les copropriétés
- Développer des outils de financement en faveur du logement des propriétaires occupants
- Mettre en place un suivi de la consommation énergétique et d'eau des propriétaires occupants et des locataires
- Mettre en place une mission de conseil pour les opérateurs HLM
- Intervenir dans la réhabilitation énergétique des logements HLM et des logements communaux
- Lancer un appel à projets conjoint avec le pôle Energivie.

### **Intervenir auprès des habitants**

- Organiser des réunions d'information sur les bons gestes et l'amélioration de l'habitat
- Elaborer un guide pratique pour les usagers sous la forme de deux documents :
  - o un document grand public simple et accessible
  - o une pochette compilant les documents de référence des partenaires qui le souhaitent
- Mettre en place des ateliers collectifs par les UTAMS
- Animer la semaine de l'insertion par l'UTAMS de Saverne
- Mettre en place des maisons territoriales de l'habitat (point Info'Habitat 67) en vue du conseil aux particuliers
- Intervenir lors des clubs d'aînés dans les territoires pour sensibiliser à la réhabilitation énergétique
- Informer systématiquement les locataires HLM entrant ou bénéficiant d'opérations de réhabilitation
- Intervenir auprès des ménages présentant des impayés d'énergie grâce à des actions préventives
- Intervenir auprès des collégiens
- Poursuivre l'expérience de type Médiaterre à Saverne et Dettwiller
- Mettre en place une action sur l'habitat auprès de familles volontaires en lien avec l'association Objectif climat.

### **Intervenir auprès des professionnels du domaine social**

- Organiser des réunions d'information et de formation des travailleurs sociaux
- Élaborer un référentiel pour les professionnels du secteur social.

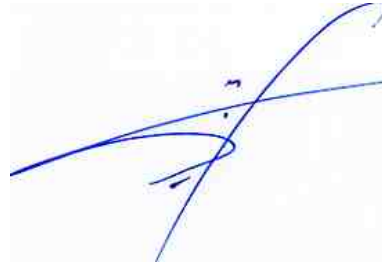
Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Sur proposition de la commission des équipements et de l'aménagement durable, et en accord avec la commission des finances et des affaires générales, le Conseil Général décide d'adopter le programme "Réduire la facture d'eau et d'énergie chez soi" décrit en annexe.*

*Il rappelle en outre que par délibération n° CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour approuver les conventions, contrats et actes rendus nécessaires pour la mise en œuvre de cette délibération.*

Strasbourg, le 02/10/12

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, consisting of several fluid, overlapping strokes that form a stylized, abstract shape. The signature is positioned above the printed name.

Guy-Dominique KENNEL